EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 10

MARCHÉS AUX PUCES DES SALINS - CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Rapporteur : Monsieur Saïd Akim BARA

La Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du parc de stationnement de la Place GAMBETTA (parking des SALINS) signée en 1971 entre la Commune et la Société AUVERGNE PARKING arrivera à échéance le 25 février 2016. A partir de cette date, le parking sera exploité en régie par la Commune, via un prestataire de service.

La Société AUVERGNE PARKING accueille chaque dimanche une manifestation qui se tient sur le périmètre de la délégation (partie aérienne du parc de stationnement) et qui reçoit une centaine d'exposants dans le cadre d'un marché aux puces. Cet événement hebdomadaire est devenu au fil du temps un lieu de convivialité, d'échange, de rencontre de promenade apprécié par les Clermontois. L'événement contribue à l'animation de la ville et à l'attractivité économique du quartier. Il permet un accès à des biens de consommation d'occasion et donc à bon marché aux personnes au pouvoir d'achat limité.

Un second marché aux puces est organisé par la SEM de la Gare Routière qui se déroule sur l'aire de stationnement des autocars. La présente délibération ne porte pas sur ce second marché aux puces.

Conformément à l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales, la création, le transfert ou la suppression de halles ou de marchés communaux sont de la compétence des Conseils Municipaux. Les délibérations ne peuvent être prises qu'après consultation des organisations professionnelles locales qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis. Les organisations concernées consultées par courrier en date du 23 décembre 2015 ont émis un avis favorable.

Le marché aux puces se tiendra avec une fréquence hebdomadaire chaque dimanche matin. Les professionnels de la brocante ainsi que les particuliers pourront exposer leurs marchandises de 07H00 à 13H00. Les particuliers devront obtenir une autorisation préalable exceptionnelle. En effet, ces derniers ne peuvent pas participer à plus de deux déballages au cours de l'année civile.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs actuellement demandés par AUVERGNE PARKING, soit 20 € pour un emplacement correspondant à deux places de stationnement et 10 € par place de parking supplémentaire.

Cependant, certaines places ne rentrent pas dans cette catégorie, soit parce qu'elles sont plus grandes qu'une place de stationnement, soit parce qu'elles sont plus petites. Aussi, l'espace dispose en outre de :
deux places à 9 €
vingt quatre places à 18 €
six places à 22,50 €
trois places à 25 €
sept places à 27 €
une place à 30 €

Il est proposé :
1- d'approuver la création d'un marché aux puces situé sur la partie aérienne du parc de stationnement de la Place Gambetta
2- de décider la gestion en régie
3- d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus

Un prestataire de service sera désigné par la Commune après appel d'offre.

DELIBERATION

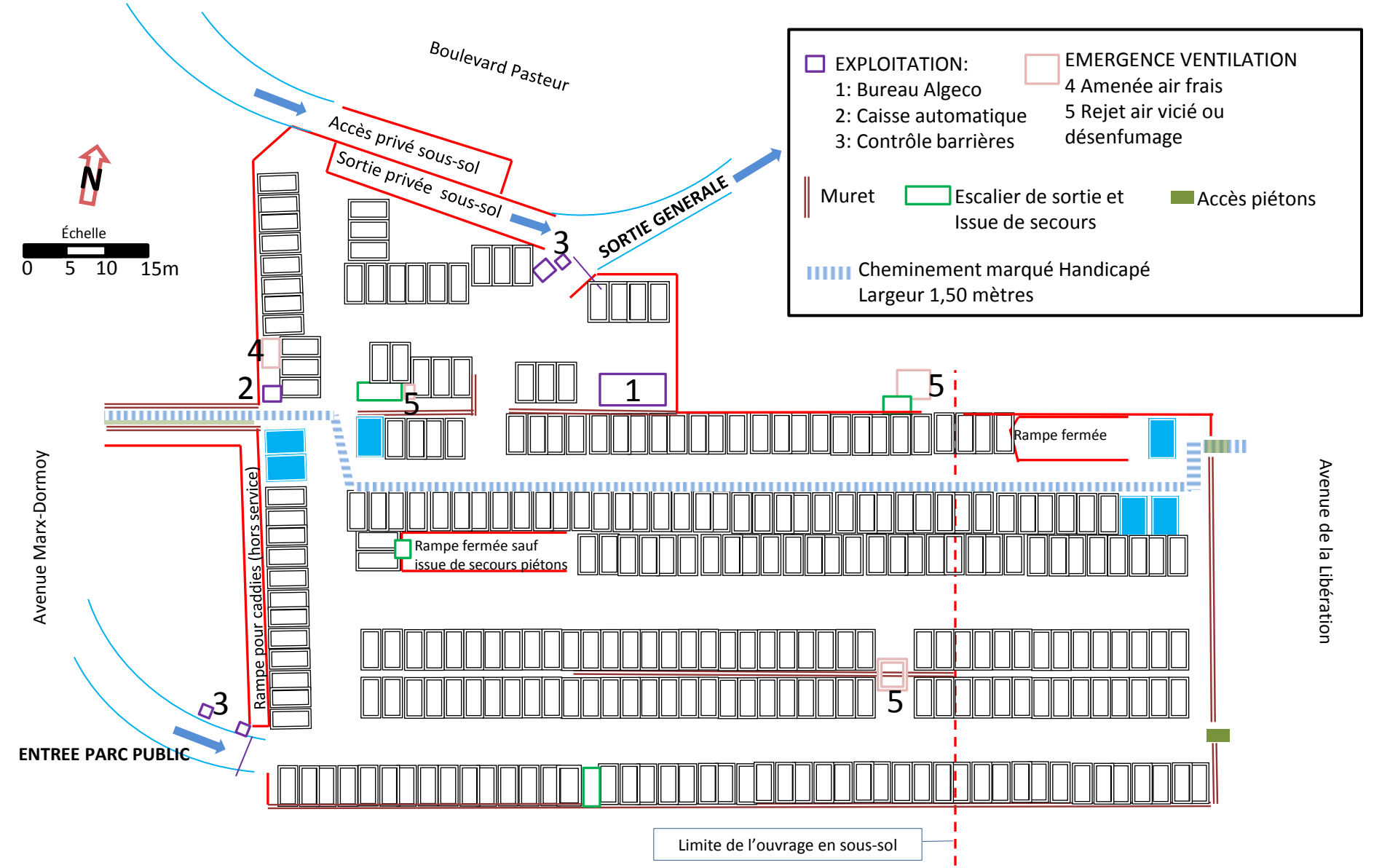
Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 mars 2016

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjoint,

Saïd Akim BARA



278 Places
dont 6 places Handicapés

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
PARKING GAMBETTA État Futur
Niveau de surface